

Image not found or type unknown



Cours d'histoire des idées politiques de l'Antiquité à nos jours

Question / réponse publié le 22/08/2024, vu 506 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Cours d'histoire des idées politiques de l'Antiquité à nos jours

Histoire des idées politiques de l'Antiquité à nos jours

Au choix, sur un de mes autres blogs :

<https://histoire-droit-idees-politiques.blogspot.com/p/cours-dhistoire-des-idees-politiques.html>

SOMMAIRE :

Partie 1 . La pensée politique à dominante religieuse (Des origines à nos jours)

Titre 1 . Systèmes et idées politiques chez les égyptiens (29è-6è s. av. JC)

Titre 2 . Systèmes et idées politiques à Babylone (20è-16è s. av. JC)

Titre 3 . Systèmes et idées politiques chez les juifs (18è-7è s. av. JC)

Titre 4 . Systèmes et idées politiques en Chine

Titre 5 . Systèmes et idées politiques en Grèce

Titre 6 . Systèmes et idées politiques dans l'Empire romain

Titre 7 . Le débat Église/État

Titre 8 . Le thomisme

Titre 9 . L'absolutisme

Titre 10 . Le conservatisme post-révolutionnaire

Titre 11 . L'Islam totalisant

Partie 2 . La pensée politique alternative (12è s. à nos jours)

Titre 1 . La contestation du pouvoir religieux

Titre 2 . La contestation de l'absolutisme

Titre 3 . A la recherche du meilleur régime

Les idées politiques sont toutes les *spéculations* de l'esprit relatives au phénomène de *pouvoir* . La politique a pour objet de proposer des solutions pour une meilleure organisation, un meilleur fonctionnement de la vie publique. La science politique consiste à étudier le fonctionnement de la vie publique. L'histoire des idées politiques, quant à elle, met seulement l'accent sur la *transformation* de la *société* pour un *meilleur équilibre*.

Au plus on remonte dans le temps et au plus les idées politiques sont liées à la sphère des *croyances religieuses* (Partie 1). A l'inverse, au plus on se rapproche de l'époque contemporaine et au plus elles se rapprochent de la *raison* (Partie 2).

Partie 1 . La pensée politique à dominante religieuse (Des origines à nos jours)

Titre 1 . Systèmes et idées politiques chez les égyptiens (29è-6è s. av. JC)

La légitimité du pharaon comme chef politique est de *droit divin*. En effet, il est de nature divine tout comme sa descendance. Il est l'intermédiaire unique entre le peuple et les dieux. Le pharaon concentre et centralise en sa personne tous les pouvoirs. Cependant, lorsque le peuple est touché par la vengeance des dieux, le pharaon en est reconnu responsable sur le fondement d'une mauvaise interprétation de leur volonté.

Titre 2 . Systèmes et idées politiques à Babylone (20è-16è s. av. JC)

Au sommet de la hiérarchie se situe le *roi* considéré comme le vicaire des dieux en tant que *grand prêtre*. Ensuite vient le collège des *prêtres* qui détient la réalité et l'effectivité du pouvoir. On est donc en présence d'un

sacerdotalisme dû à une religion dont la doctrine est peuplée de démons et de revenants. En effet, les hommes vivent dans la crainte perpétuelle des dieux et pratiquent la magie, la divination et l'astrologie. Ils cherchent à conjurer le mauvais sort, à écarter la maladie et la mort. Cette conception religieuse intransigeante donne ainsi toute son importance au clergé qui est craint par le peuple.

Titre 3 . Systèmes et idées politiques chez les juifs (18è-7è s. av.JC)

Le pouvoir a d'abord été exercé par un seul homme : Moïse. Ensuite Moïse a établi un conseil d'anciens pour co-gouverner avec lui. Puis la monarchie absolue de droit divin est apparue. Plus tard, cet état de fait sera repris et développé par Bossuet à l'époque moderne (18è s.). Dieu délègue le pouvoir à un roi dont le mandat débute par une onction d'huile appliquée par le grand-prêtre. Cette monarchie n'est pas héréditaire.

Titre 4 . Systèmes et idées politiques en Chine

Chapitre 1 . Repères chronologiques et géopolitiques

16-11 è. s. av. JC : développement de l'esclavage.

11è s.-770 av. JC : cités indépendantes, le roi n'est qu'un arbitre.

770-476 av. JC : passage de l'esclavagisme à la féodalité.

475 av. JC-1912 ap. JC : royautes et empires.

1912 : République.

1949 : République populaire, Mao Tsé-Toung..

L'apogée territoriale de la Chine a permis de constituer un espace compris entre la Sibérie, l'Himalaya et la Mandchourie.

Chapitre 2 . La pensée chinoise classique

Section 1 . 11è s. av. JC

La mission fondamentale du pouvoir consiste à protéger l'individu. L'autorité politique englobe l'essentiel des actes de la vie courante ; le chef devant se préoccuper notamment d'assurer la subsistance de son peuple. Le chef politique se doit d'imposer l'ordre par la vertu. Le chef politique doit lui-même être *vertueux*, il est le « fils du ciel », lui et ses descendants détiennent le « mandat du ciel ». Les relations entre le peuple et le chef politique sont vues sous l'angle fataliste. En effet, le peuple doit subir « l'envoyé du ciel » ; se révolter contre lui, c'est se révolter contre la divinité. « L'envoyé du ciel » reste cependant un homme avec ses défauts ce qui rend possible les mauvais règnes. ~~Le pouvoir est héréditaire et masculin.~~ L'hérédité a pour but

d'assurer la meilleure formation du chef politique à ses fonctions, seule l'éducation et l'apprentissage font le bon chef d'État.

Section 2 . 7è s. av. JC

Se développe l'idée selon laquelle le chef politique doit être entouré de fonctionnaires bien formés et compétents. Le chef écoute ses conseillers et ses ministres avant de prendre sa décision. L'inverse est à proscrire. Il représente la stabilité de l'État et ne doit donc pas s'impliquer dans la vie politique concrète. Le fondement de l'obéissance absolue au chef réside dans la *loi*.

Chapitre 3 . La pensée confucéenne

Section 1 . Confucius

Confucius (6è–5è s. av. JC) a essayé de montrer l'importance de la morale en politique. Il estime que le pouvoir se gagne par la *vertu* plutôt que par la force militaire ou l'hérédité. L'action politique doit être exemplaire : « Le prince doit agir de sorte que les hommes souhaitent devenir ses sujets. » L'autorité n'est pas seulement institutionnelle, elle est aussi et surtout personnelle. Les hommes politiques ont des devoirs qu'ils doivent remplir avec générosité en renonçant à leurs intérêts personnels. La hiérarchie sociale est nécessaire mais ne doit pas s'opposer à la promotion sociale. Pour cela, l'éducation doit être accessible à tous et chacun doit s'y appliquer.

Section 2 . L'école de Confucius

§ 1 . Mencius

Mencius (4è–3è s. av. JC) prendra la défense du peuple ; il sera *populiste*. En effet, il critique la compromission du pouvoir avec les grandes familles, il critique aussi l'emploi de la force par les grands seigneurs et demande au pouvoir royal de protéger le peuple. Ainsi, si le roi n'agit pas dans l'intérêt du peuple, alors le tyranicide devient possible. Pour lui, la hiérarchie sociale est nécessaire ; elle est fondée sur la compétence de chacun. Il considère que les gouvernants ont la même utilité que ceux qui pourvoient à l'existence du groupe. En conclusion, la société est bâtie sur la réciprocité et sur la richesse tirée de la capacité de chacun.

§ 2 . Hun Tse

Pour Hun Tse (3^e s. av. JC ; contemporain des stoïciens Zénon et Chrysippe), la *vie en société* et la *civilisation* sont les seules sources de l'*ordre*. Grâce à l'*éducation* donnée par des maîtres, l'homme doit parvenir à réfréner ses *instincts brutaux*. L'homme doit se consacrer à l'*étude*.

Remarques :

Comme les égyptiens, les incas ont une conception divinisée du chef politique ; les mayas quant à eux, pratiquent la cité-État à tel point que l'on a pu parler de « grecs du nouveau monde ». Enfin, les aztèques, connaissaient une civilisation belliqueuse où l'assemblée des guerriers désignait le chef ce qui est à rapprocher avec les assyriens.

Titre 5 . Systèmes et idées politiques en Grèce

Chapitre 1 . Repères chronologiques

16^e-7^e s. av. JC : époque de *royauté féodale* et de *gouvernement aristocratique*.

750-550 av. JC : La Grèce, pour des raisons démographiques, s'est lancée dans une vaste entreprise coloniale autour de la méditerranée et de la mer noire : l'Italie du sud et la Sicile constituent alors « la grande Grèce ».

6^e-4^e s. av. JC : ère de *tyrans réformateurs* et de *démocratie*.

4^e av. JC-1^{er} s. ap. JC : phase de *monarchie* fortement inspirée par l'Orient.

Chapitre 2 . Repères géopolitiques

La Grèce est segmentée au plan géographique en de nombreuses îles et vallées. De ce fait, les grecs n'ont jamais pu dépasser le cadre de la cité isolée de ses voisines.

Chapitre 3 . Repères juridiques

Est citoyen tout homme descendant direct de citoyen âgé de 18 ans ayant accompli ses obligations militaires. L'élargissement de la citoyenneté aboutira au *cosmopolitisme*. L'étranger n'a pas le statut de citoyen mais il est soumis à un impôt spécial : le *météïcos*.

Chapitre 4 . Repères institutionnels

Le *pouvoir législatif* (« Boulé ») et *judiciaire* (« Tribunal des Héliastes ») est détenu par l'assemblée des citoyens : « l'*Ecclésia* ». Cette dernière dispose de la partie la plus importante du pouvoir exécutif sans en disposer entièrement : il s'agit du pouvoir de déclarer la guerre ou la paix. Le *pouvoir religieux* est principalement aux mains de l'*Aréopage*. Les cités sont faiblement peuplées et se présentent comme des systèmes complets vivant en autarcie et les régimes politiques se succèdent dans un contexte de très grande instabilité socio-politique.

Chapitre 5 . Repères idéologiques

Malgré un puissant sentiment d'identité culturelle dû aux divinités et aux sports à caractère religieux comme les Jeux olympiques ; la division prévaut entre les cités. Les alliances sont épisodiques et conjoncturelles, la guerre est endémique. D'autre part, malgré l'invention de la citoyenneté, peu de citoyens participent aux assemblées et règnent les inégalités sociales sources de troubles et de désordres.

Section 1 . La pensée présocratique et socratique

§ 1 . Les philosophes et les historiens

A . La pensée philosophique des origines

Pour Thalès de Milet (6è s. av. JC), l'art essentiel en politique réside dans la recherche du *compromis*. Il faut, d'après lui, développer le *discours*, la *communication* et *affirmer ses convictions en étant ouvert aux idées d'autrui*. Héraclite d'Éphèse (6è s. av. JC), quant à lui, remarque que la *politique* est caractérisée par un mouvement incessant dont le moteur est l'*opposition de forces à la fois antagonistes et complémentaires*. Plus conceptuel est Pythagore (6è s. av. JC), pour qui l'*ordre* la *justice* et le *droit* sont l'*harmonie* de l'*État*.

B . Les historiens

Après avoir beaucoup observé l'Égypte, Hérodote (5è s. av. JC), condamne la tyrannie tout en approuvant l'oligarchie mais sa faveur va à la *monarchie* parce qu'elle permet l'unité de pensée et le secret des décisions. Pour Thucydide (5è s. av. JC), la *tolérance* apparaît comme une vertu essentielle en démocratie.

§ 2 . Les sophistes

Socrate a réagi contre les discours de mauvaise foi donnés avec assurance par les sophistes. Il semble malheureusement que le discours sophistique est encore d'actualité dans la classe politique contemporaine. En tout état de cause, ce genre de discours s'oppose à l'esprit romain pétri de droit et de rigueur. Toujours est-il, d'après le sophiste Gorgias (5^e s. av. JC), la seule science intéressante pour l'homme est la *rhétorique* parce qu'elle permet la cohésion du groupe à travers la *communication politique*. Quant à Antiphon (5^e s. av. JC), il considère qu'*il n'y a rien de moralement blâmable à transgresser la loi* car elle n'est qu'une pure convention, un produit artificiel de l'opinion. Pour mémoire, voici un texte unique dans l'histoire constitutionnelle française susceptible d'établir une dialectique fructueuse avec Antiphon dans son rapport à la loi : « Nul n'est homme de bien, s'il n'est franchement et religieusement observateur des *lois*. Celui qui viole ouvertement les *lois* se déclare en état de guerre avec la société. Celui qui, sans enfreindre ouvertement les *lois*, les élude par ruse ou par adresse, blesse les intérêts de tous : il se rend indigne de leur bienveillance et de leur estime. »

(Articles 5, 6 et 7 de la *Déclaration des droits et des devoirs du citoyen* du 22 août 1795)

D'après Calliclès (5^e s. av. JC) et Thrasymaque de Chalcédoine (5^e s. av. JC) ; la *justice* se résume à la *loi du plus fort*. Alcidamas (5^e s. av. JC), quant à lui, met en question l'esclavage : « Dieu a créé les hommes libres, la nature ne fait aucun esclave. » En conclusion, d'après les sophistes ; *l'État permet de satisfaire à moindre frais les aspirations égoïstes des hommes*.

§ 3 . Socrate

Socrate (5^e s. av. JC) a introduit une méthode de raisonnement fondée sur deux bases : l'*ironie* et la *maïeutique*. En premier lieu ; l'*ironie* socratique consiste à détruire le savoir apparent (*doxa*) par un questionnement qui déstabilise celui qui en fait état. Il préconise ainsi un savoir fiable (*épistémè*) qu'illustre la formule du fronton du temple de Delphes : « Connais-toi toi-même ». Il entendait par là avoir une connaissance honnête et réaliste de soi. En second lieu, la *maïeutique* est une méthode qui consiste à confronter les opinions pour en dégager par induction une idée générale qui suscite un certain consensus. Ce consensus aboutit au savoir profond après avoir été mis en doute jusqu'à épuisement des arguments. Fort de cette méthode intellectuelle (*ironie* et *maïeutique*), Socrate pensait que les citoyens membres de l'*Ecclesia* étaient incompetents et qu'ils avaient besoin de se former pour exercer correctement leurs fonctions. Comme le montre sa condamnation à mort, il n'a pas reçu un écho favorable parmi ses semblables. Jusqu'au bout il a été en accord avec une de ses idées selon laquelle il faut respecter la *loi* même si on est en désaccord avec elle.

Section 2 . Les disciples de Socrate

§ 1 . Xenophon

Xénophon (5^e-6^e s. av. JC) a systématisé l'idéal du *chef* qui selon lui doit être *charismatique*, *éloquent*

et *vertueux* dans un but de servir l'*intérêt général*. Ces *qualités* vont ainsi lui donner sa *légitimité institutionnelle de chef politique*. En outre, le meilleur régime politique est la *dictature militaire* en raison de son *efficacité*. Le projet de Xénophon était d'unifier les cités grecques en un *Empire* dirigé par un *monarque*. La vision de Xénophon se résume donc comme suit : un *Empire grec* dirigé par un *dictateur militaire*. On peut voir dans ce projet politique une préfiguration de l'Empire romain.

§ 2 . Platon

Platon (5^e–4^e s. av. JC) est le disciple direct de Socrate. Il est à l'origine du fameux *mythe de la caverne* où *la majorité des hommes est ignorante*. Ainsi, seule la *formation intellectuelle* permet d'accéder au *savoir* et à la *vertu* rendant apte à la fonction de *gouvernement*. Il prône une *hiérarchie sociale* selon le principe du *mérite* dont l'unique étalon est l'*éducation*. Il n'y a donc pas de déterminisme social. Il identifie trois classes sociales : les producteurs, les guerriers et les philosophes. Il conseille de séparer nettement l'économique du politique selon le principe contenu dans cette formule : « La richesse croît, la vertu décroît ». Ainsi, les producteurs ont des préoccupations matérielles tandis que les *philosophes* se consacrent exclusivement à la *politique* dans le *dénuement matériel*. Il a défini la politique comme l'art de gouverner les hommes avec leur consentement. Il a également développé une *théorie sociale eugénique*. Au plan systémique, aucun régime politique ne trouve grâce à ses yeux. En revanche, il préconise de s'en remettre aux plus *désintéressés* grâce à l'éducation ; c'est la *sophocratie*. Enfin, il accorde une place importante à la religion comme facteur de lien social et d'équilibre des mœurs.

§ 3 . Aristote

Pour Aristote (4^e s. av. JC), l'homme est naturellement citoyen ; (« animal politique »), par conséquent la science politique prime sur les autres sciences. Il est le premier à avoir distingué les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Il préconise l'*alternance politique* qui permet d'obéir et de commander à tour de rôle. Pour lui, l'*éducation* est importante pour la *stabilité sociale*. En revanche, *il prohibe l'enseignement professionnel* : « rechercher l'utilité est ce qui convient le moins aux âmes aisées et libres. » Il réserve ainsi l'*activité politique* aux catégories qui ont des *loisirs* qui favorisent le *détachement* et le *temps* pour la *réflexion*. L'*esclavage* est pour lui un *mal nécessaire*.

Section 3 . La pensée post-socratique

§ 1 . La contestation de la Cité

A . Les cyniques

Les cyniques sont *individualistes* et *excentriques*. Le plus connu d'entre eux, Diogène (6^e s. av. JC), vivait dans un tonneau. A l'opposé d'Aristote, les cyniques pensent que la vie politique n'est pas naturelle chez l'homme. La seule communauté acceptée par le cynique est celle des sages du monde entier.

Le *cynique* se proclame donc *citoyen du monde*.

B . Les cyrénaïques

Aristippe de Cyrène (6^e s. av. JC), est le fondateur de l'école. Pour eux, la *sagesse* réside dans la *recherche du plaisir* et la *société* trouve son *équilibre par la préservation maximale de la vie privée* . De plus, le bonheur général doit être recherché pour l'humanité entière.

C . Les épicuriens

Cette école a été fondée par Épicure (6^e-3^e). Épicure prohibe l'engagement politique à cause des passions qu'il entraîne. Les épicuriens sont opposés à l'esclavage et prônent la liberté des individus face aux institutions. *Ils rejettent l'idée selon laquelle l'homme doit s'intégrer à une communauté* ; leur principe tient dans la maxime suivante : « Vivons heureux, vivons cachés ». Pour eux tous les hommes sont frères d'une même patrie. Leur idéal est l'*amitié*, la *fête* et l'*ataraxie* au sens de tranquillité de l'âme.

§ 2 . Les stoïciens

Les principaux auteurs stoïciens sont Zénon (3^e s. av. JC) et Chrysippe (3^e s. av. JC). Le stoïcisme est *individualiste* et *universaliste*. Contrairement à l'épicurisme ; *il recommande l'engagement politique*. D'après ce courant philosophique, le *droit naturel* est le *seul fondement légitime du droit*. Est de l'ordre *naturel* ce qui est *permanent, essentiel* et *supérieur*. Ainsi, à l'inverse du mal ; le *bien* est *naturel*. Pour résumer, on pourrait dire que le *bon droit* est donc le fondement de tout le droit. Leur idéal réside également dans l'*ataraxie* au sens d'absence de trouble de l'âme.

Conclusion sur la pensée grecque :

La révolution opérée par la pensée grecque est qu'elle a *séparé le politique du religieux*.

Titre 6 . Systèmes et idées politiques dans l'Empire romain

Chapitre 1 . Repères chronologiques

8^e-6^e s. av. JC : système politique des royaumes.

4è-1er s. av. JC : système républicain.

27-476 ap. JC : Empire.

27-284 ap. JC : Haut Empire.

284-476 ap. JC : Bas Empire considéré comme décadent.

Chapitre 2 . Repères institutionnels et sociopolitiques

Le système politique romain est fondé sur la *carrière des honneurs*. La hiérarchie administrative et politique s'ordonne comme suit de bas en haut :

Les *Questeurs* chargés de l'administration des finances.

Les *Ediles Curules* chargés de l'approvisionnement économique.

Les *Préteurs* aux fonctions de juge.

Les *Consuls* à la fois chefs du gouvernement et des armées.

D'autre part, le peuple est représenté par des assemblées ; les *Comices*, qui proposent et votent les lois comme le Sénat. Elles élisent également des magistrats.

Chapitre 3 . Les idées politiques sous la République (4è-1er s. av. JC)

Section 1 . Polybe

Polybe (3è-2è s. av. JC) a élaboré une théorie ; celle du cycle des *régimes politiques* : ceux-ci se succèdent par voie de *décadence successive*. Il estime qu'il faut mettre en place un *régime politique mixte* empruntant à la fois à la *monarchie*, à l'*aristocratie* et à la *démocratie* . En effet, les institutions romaines sont représentatives de ce mélange avec des Consuls aux pouvoirs de monarques, un Sénat représentant l'aristocratie et des Comices représentant la démocratie.

Section 2 . Cicéron

Cicéron (2è s. av. JC) a donné une *définition de la République* résumée par la formule suivante : « *Res publica est res populi* » : *la chose publique c'est la chose du peuple*. Malgré un tel apport, Cicéron doit être classé chez les *monarchistes* en raison de son principal intérêt pour la notion de chef politique. En effet, au-delà des atouts limités du droit ; les qualités et l'habileté du chef bien éduqué sont beaucoup plus fiables pour assurer la pérennité sociale.

Comme les stoïciens, il croit que le meilleur s'incarne dans la *loi naturelle*.

Chapitre 4 . Les idées politiques sous l'Empire (27-476 ap. JC)

Section 1 . Les penseurs d'inspiration stoïcienne

Sénèque (1-65 ap. JC), pense que le chef politique doit agir dans l'intérêt de ses sujets, il doit être le tuteur et le représentant du peuple. Ici, le chef est d'origine divine ; il est donc l'interprète des dieux et des lois. Il évoque également un âge pré-politique ; l'âge d'or, correspondant à l'état de nature. Dans cet état idéal l'esclavage et la propriété privée n'existaient pas, tout était régi par les principes d'égalité et de liberté. Dion Chrysostome (30-110 ou 117 ap. JC), est un penseur de la *monarchie de droit divin*. Le monarque doit être vertueux et apprendre son métier. Pline le Jeune (62–114 env. ap. JC), il pense que le pouvoir nécessite de l'expérience aussi pose t-il le système de la *cooptation* en principe sans toutefois éliminer l'hérédité. Marc Aurèle (121-180 ap. JC), a été Empereur et est mort empoisonné. Selon lui, le chef doit agir vertueusement et doit mener une vie simple et ne pas céder à l'orgueil. En outre, il doit être exigeant avec ses collaborateurs car il est exigeant avec lui-même.

Enfin, il doit contrôler les actes essentiels et agir pour le bonheur du peuple. Cette thèse stoïcienne du pouvoir a été ultérieurement reprise par Louis XIV dans ses *Mémoires pour l'instruction de Dauphin*. Mais le défaut du roi soleil était l'orgueil... En tant qu'un des plus grands néo-stoïciens, il insiste sur le rattachement de l'individu à l'ensemble de l'univers, qui donne un sens à la vie. « Je sais, écrit-il, que j'ai deux patries, Rome, en tant que je suis Marc Aurèle, et le monde, en tant que je suis homme. »

Section 2 . Les chrétiens

Rome, après un temps de persécution, reconnaît le christianisme comme religion d'État en 313 par l'Édit de Milan de l'Empereur Constantin.

§ 1 . Dieu et César à travers les premiers écrits chrétiens

A . Les thèses chrétiennes

Saint Matthieu et Saint Marc vont dans le même sens *civique* lorsqu'ils citent Jésus-Christ :

« Rendez-donc à César ce qui revient à César, et à Dieu ce qui revient à Dieu. »

(Évangile selon Saint Matthieu chapitre 22 verset 21 et Évangile selon Saint Marc chapitre 12 verset 17).

Saint Jean emploie pour la première fois la formule suivante :

« Mon royaume n'est pas de ce monde. » (Évangile de Jean ch 18 v 36)

Ici, l'autorité religieuse ne peut se substituer à l'autorité politique.

Saint Pierre (mort en martyr à Rome en 64) dira pour sa part :

« [...] soumettez-vous [...] au roi qui détient le pouvoir suprême, comme à ses gouverneurs chargés de punir les malfaiteurs et d'approuver les gens honnêtes. »

(1ère Épître de Pierre ch 2 v 13 et 14)

Un peu plus loin on trouve : « [...] respectez le roi » ! (1ère Épître de Pierre ch 2 v 17)

Après ces paroles de civisme, voici ce que dit Saint Paul (mort en martyr à Rome en 64) :

« Dans cette nouvelle humanité, il n'y a plus de différence entre Juifs et non-Juifs, entre circoncis et incirconcis, étrangers, barbares, esclaves, hommes libres : il n'y a plus que le Christ, lui qui est tout en tous. » (Épître aux Colossiens ch 3 v 11)

A travers la référence divine unifiante, Saint Paul (converti en 34 ap. JC), relativise les différences sociales et met l'accent sur l'*unité* de la communauté chrétienne et humaine.

D'autre part, concernant l'esclavage ; il ne le combat pas mais il est favorable à l'*affranchissement* : « [...] si tu peux devenir libre, *alors profite-en.* » (1ère Épître aux Corinthiens ch 7 v 21)

En outre, il prône lui aussi des *vertus civiques* :

« Que tout homme se *soumette* aux *autorités* supérieures [...]. C'est pourquoi il est nécessaire de se *soumettre* à l'*autorité*, [...]. C'est pour les mêmes raisons que vous devez *payer* vos *impôts*. Rendez-donc à chacun ce qui lui est dû : les *impôts* et les *taxes* à qui vous les *devez*, le *respect* et l'*honneur* à qui il reviennent. » (Épître aux Romains ch 13 v 1,2,6 et 7) « [...] ils ont à se *soumettre* aux *gouvernants* et aux *autorités*, [...] ils *doivent* leur *obéir* [...] » (Épître à Tite ch 3 v 1).
« Que l'on *prie* pour les *rois* et pour tous ceux qui sont au *pouvoir*, [...] »

(1ère Épître à Timothée ch 2 v 2).

Ces citations montrent toutes que les thèses chrétiennes sont, par principe, dans une ligne de pensée plutôt *civique*.

Pour terminer on peut faire le parallèle suivant entre deux textes relatifs à l'attitude d'obéissance et de soumission citoyenne dont un est dû à Saint Paul :

« C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité lutte contre une disposition établie par Dieu, [...] » (Épître aux Romains ch 13 v 2)

« [...] mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance. »

(Art. 7 de la Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen du 26 août 1789)

Ainsi, ces deux citations semblent se faire écho à travers les quelques dix huit siècles qui les séparent.

B . Les autorité religieuses

Il s'agit des « Pères » de l'Église autrement dit des maîtres de la doctrine chrétienne. Les plus anciens sont appelés « Pères » ; les plus admirés parmi les anciens et tous les grands maîtres récents *Docteurs*. En 169, Thomas d'Antioche (Évêque), a déclaré qu'il fallait rendre à César de légitimes honneurs car si César n'est pas Dieu ; il est malgré tout l'homme établi par Dieu. Athénagore, quant à lui, affirme en 176 que le chrétien doit être un bon citoyen puis quelques années plus tard, Tertullien affirme ; en période de persécutions, qu'il faut prier pour l'Empereur ; homme venu de Dieu ! Eusèbe (260-337), évêque de Césarée, va maintenir ce discours à travers *L'éloge de Constantin* (335) et *La vie de Constantin* (336). A travers ces deux œuvres il apporte un appui sans réserve à l'Empereur en expliquant que les persécutions ont été voulues par Dieu pour éprouver les chrétiens. De plus, il considère que l'expérience douloureuse des martyrs a aidé le christianisme à l'emporter. Il lave ainsi l'autorité romaine de toute souillure. Il exprime par ailleurs l'idée que le pouvoir politique émane de Dieu mais que l'Empereur a une sorte d'autorité morale en dehors de l'Église : il est « évêque du dehors ». Cette conception opère donc la fusion des intérêts de l'Église et de l'État. Saint Ambroise (337-397) va affirmer que l'Empereur est dans l'Église et non au-dessus d'elle. Pour lui, l'Église peut critiquer l'Empereur en montrant ses péchés au peuple. Il considérerait la propriété privée comme un moindre mal. Saint Jean Chrysostome (347-407). On lui doit trois belles citations résumant assez bien sa pensée :

« Dieu a mis les hommes entre ces rudes pédagogues que sont les princes. »

« Le roi est chargé des choses d'en bas, le prêtre de celles d'en haut. »

« Le prince chasse les barbares, le prêtre chasse les démons. »

Ainsi, le peuple doit être soumis à l'autorité politique ; issue du péché originel, dont les limites sont celles de l'autorité spirituelle.

§ 2 . Saint Augustin

Né en 354 ap. JC, Augustin devient évêque en 396 et le restera jusqu'à sa mort en 430.

Il reconnaît l'autorité de l'Empereur romain - qu'il a reçue du ciel - et ordonne à tout chrétien de lui obéir même s'il peut exprimer son désaccord. Il sépare l'Église de l'État dans *La cité de Dieu* (413-426) tout en appelant l'Empereur à défendre l'Église, à mettre fin au schisme et à faire disparaître l'hérésie. Par ailleurs, il croit en la supériorité de la « justice chrétienne » sur la « justice naturelle ».

Pour lui, le seul *gouvernement juste* serait un *gouvernement chrétien*. Il a défini par ailleurs le pouvoir comme étant un service d'*autorité* dans l'*humilité*, de *prévoyance* ; illustré par l'adage « Gouverner c'est prévoir » (principe adopté de nos jours par l'ONU) et de *conseil* au peuple. Il est également l'auteur de la théorie de la *guerre juste*. Selon lui, une guerre est *juste* si elle a une *juste cause* c'est à dire si son but est le *rétablissement de l'ordre* tout en protégeant les innocents. Il faut aussi que la force soit l'ultime recours après épuisement du dialogue ; c'est le *principe du dernier ressort*. L'*intention* doit en outre être la *recherche de la paix* et de la *réconciliation*. Enfin, la guerre doit être officielle ; il revient donc à l'*autorité publique* de la déclarer avec une *chance raisonnable de succès*.

Titre 7 . Le débat Église/État

Le christianisme a pris son essor tandis que l'Empire romain s'effondre en 476 pour aboutir à la dissolution de l'État. A ce moment là, seule l'Église peut rassembler les hommes. Aussi, la papauté va instaurer un ordre chrétien qui permettra de donner une unité au monde féodal. Pendant cette période l'occident chrétien a du lutter contre l'Islam tant à travers les tentatives d'invasion arabes qu'à travers les croisades. Le 16^è siècle marque l'apparition d'une coupure forte sur le plan religieux avec les thèses réformées. Si la scission avec l'orthodoxie au 11^è siècle a peu posé de problèmes au niveau du pouvoir, la Réforme protestante a quant à elle fortement fait évoluer les théories. Deux tendances se dessinent alors ; la première démocratique ; la seconde, absolutiste, va dominer jusqu'à la Révolution de 1789. La question inaugurée par Augustin est celle du rapport entre l'Église d'une part et l'État d'autre part. Or Charlemagne a fortement utilisé l'Église tant pour bâtir son pouvoir que pour le maintenir. Cela va donc placer l'État dans une position de reconnaissance par rapport à l'autorité spirituelle. Quelques États contesteront l'autorité du Pape mais celle-ci sera la règle jusqu'au 16^è siècle pour nombre de pays européens puisque Charlemagne a fédéré l'Europe. A titre de repère institutionnel voici la hiérarchie temporelle médiévale de bas en haut : Baron, Vicomte, Comte, Marquis, Duc, Prince, Roi, Empereur.

Chapitre 1 . La genèse du papisme

Par papisme on entend les thèses en faveur de la prééminance du pouvoir papal sur le pouvoir des princes.

Section 1 . La genèse du papisme avant Charlemagne

§ 1 . Gélase

Gélase Ier a été Pape de 492 à 496. Il considère que l'Église et l'État doivent collaborer sans chercher à se dominer. Ainsi, les Papes se doivent d'éclairer les Empereurs dans leur vie temporelle tandis que les Empereurs se doivent de protéger l'Église. Toutefois, dans une lettre adressée à l'Empereur Anastase de Constantinople en 494, il résume les thèses d'une école héritière d'Ambroise et dit la chose suivante : « Auguste empereur, il existe principalement deux pouvoirs qui dirigent ce monde : l'autorité sacrée des prêtres et le pouvoir impérial... En ce qui concerne la réception des mystères divins, vous devriez être subordonné plutôt que supérieur à l'ordre religieux. »

Ces quelques phrases contiennent déjà la *théorie des deux glaives* ainsi que le *papisme* (cf infra).

§ 2 . Grégoire le Grand

Il a été Pape de 590 à 604. Il a dit que l'Église doit respecter le pouvoir issu de Rome par contre elle doit encadrer les monarchies barbares. Même si le prince est mauvais les hommes doivent le supporter tout en continuant à respecter la loi. Grégoire donne ainsi une conception ministérielle du pouvoir politique qui doit être respecté du fait qu'il est institué et légitimé par Dieu. (Épître aux Romains ch 13 v 1)

§ 3 . Isidore de Séville

Cet auteur moralement influent de par ses écrits est du 7^e s. Il proclame que le pouvoir temporel ne serait pas nécessaire s'il n'inspirait pas la terreur et la discipline. L'Église est impuissante par elle-même à faire régner l'ordre car ce n'est pas sa fonction. L'État doit donc constituer le bras séculier de l'Église. Ici, l'État est devenu un office au service de l'Église.

Section 2 . La genèse du papisme à partir de Charlemagne

§ 1 . La politique de Charlemagne

En l'an 800 à Rome, Charlemagne est couronné Empereur par l'Église. L'Unité de l'Empire étant assurée par la religion, Charlemagne pourchasse les hérésies et se fait conférer par le sacre la mission de sauvegarder les intérêts chrétiens. Ainsi, le pouvoir temporel est complètement christianisé et fonctionnalisé en service public.

§ 2 . Jonas d'Orléans ou la systématisation politique de l'attitude de Charlemagne

Le pouvoir ministériel va être systématisé par Jonas d'Orléans auteur d'un ouvrage intitulé *L'Institution royale* rédigé entre 831 et 834. Pour lui la royauté est une institution établie par Dieu. Cette idée est en effet due à Saint Paul : « [...] *il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été mises en place par Dieu.* » (Épître aux Romains ch 13 v 1) La royauté apparaît ici comme une fonction, un ministère dont la finalité est de faire régner l'équité et la justice. Il distingue les royautés droites des royautés dégénérées que l'Église peut sanctionner. Ici, l'exercice du pouvoir temporel est surveillé et sanctionné par le pouvoir spirituel.

Chapitre 2 . Le papisme

Section 1 . Les théoriciens du papisme

§ 1 . Saint Pierre Damien

Saint Pierre Damien (1007-1072) était italien. Il fût évêque à partir de 1057 puis cardinal. Il affirme la subordination de l'Empereur face au Pape qui lui confère son pouvoir par l'onction. L'Empereur reçoit simplement une délégation du pouvoir temporel afin de conduire ses sujets vers leur destinée surnaturelle. Il ne reste une autorité légitime que dans la mesure où il est fidèle à cette mission. Il existe un peuple chrétien et l'État est incorporé dans l'Église. Selon lui, le Pape a la dignité de l'autorité paternelle, l'Empereur la mission d'un fils.

§ 2 . Hugues de Saint Victor (1096-1141)

Il considère que les pouvoirs laïcs et cléricaux sont deux réalités complémentaires mais le clergé est supérieur du fait que la vie spirituelle est supérieure à la vie terrestre.

§ 3 . Saint Bernard de Clairvaux

Issu d'une famille noble, il est le fondateur de l'Abbaye de Clairvaux au XI^e s. D'une grande influence sur la chrétienté, il a eu l'occasion de soutenir l'ordre du Temple ainsi que certains Papes attaqués par le pouvoir politique. Il est le premier à utiliser l'image des *deux glaives* tirée de la scène de l'arrestation de Jésus (Évangile de Luc ch 22 v 38 et Évangile de Matthieu ch 26 v 51-52). « Seigneur, [...] voilà justement *deux épées.* » (Lc 22.18) Dans ces deux épées on a d'une part le *pouvoir spirituel* et d'autre part le *pouvoir temporel*. « A ce moment, l'un des compagnons de Jésus porta la main à son épée, la dégaina, en frappa le serviteur du grand-prêtre et lui emporta l'oreille. Jésus lui dit : « *Remets ton épée à sa place [...]* ». (Mt 26.51-52) De cette scène, Saint Bernard de Clairvaux conclut que le glaive rengainé sur ordre de Jésus symbolise le *pouvoir temporel*. L'Église ne peut pas en faire usage puisque le Christ a ordonné de le rengainer. *L'Église doit donc déléguer le glaive temporel au pouvoir politique.*

Section 2 . Les praticiens du papisme : les Papes

§ 1 . Grégoire VII

Il a réalisé une réforme importante de l'Église qui porte son nom. Son pontificat débute en 1073 et prend fin en 1085. Lui aussi a caractérisé le pouvoir à travers des images. Cette fois-ci il s'agit du soleil et de la lune. Il considère que le Pape a sur la terre la position de l'astre majeur : il illumine les âmes qui sont comme le jour tandis que le roi est comme la lune : il illumine les corps qui sont comme la nuit. Ici, la hiérarchie des astres alliée à une symbolique précise explique la hiérarchie des corps.

§ 2 . Innocent III

Il fût Pape de 1198 à 1216. En se basant sur les précédentes théories, il a énoncé l'existence du pouvoir *direct* et *indirect*. Dans le cadre du glaive temporel du Pape, le *pouvoir direct* correspond au pouvoir de surveillance de l'ensemble du pouvoir temporel du roi. Le *pouvoir indirect*, correspond au pouvoir du Pape de contrôler le roi sur la question du *péché*. En effet, le roi, comme tout mortel, peut commettre des péchés et il appartient au Pape, qui est un prêtre, de lui indiquer de se réformer. Ce pouvoir à propos du péché a été très étendu par la papauté puisque la rupture d'une paix signée était considérée comme un péché relevant du *pouvoir indirect* du Pape.

Titre 8 . Le thomisme

Saint Thomas d'Aquin a rénové la pensée religieuse lorsque l'occident a redécouvert Aristote par l'intermédiaire du monde arabe. Cette redécouverte a été à l'origine d'un fort courant laïque ce qui a amené Saint Thomas à christianiser Aristote. La pensée d'Aristote a trouvé ses prolongements chez les espagnols lors de la conquête coloniale. Le thomisme est souvent confondu avec la scolastique car l'enseignement de Saint Thomas a donné une nouvelle façon d'envisager l'enseignement dans les universités chrétiennes.

Chapitre 1 . Les idées politiques de Saint Thomas

Saint Thomas d'Aquin (1225-1274), est issu d'une famille de Comtes. Il sera moine dominicain et professeur de théologie. L'Italie et la France sont les deux pays où il a vécu. Il est intervenu dans toutes les querelles de son temps pour défendre les positions de la papauté. Pour lui, l'État est donné par Dieu pour assurer la paix et le *bien commun* aux hommes. Ainsi ; loin d'être une fin en soi, l'État est au service de la société et non l'inverse.

La famille apparaît comme la cellule sociale naturelle, elle se fonde sur le mariage monogamique et indissoluble qui est une institution de droit naturel. Cette conception suppose la propriété

individuelle et l'héritage qui sont des principes de droit naturel. La loi et la justice exigent que l'on use de ses biens en *bon père de famille* (expression reprise plus tard dans le code civil de Napoléon) et pour le bien de l'État. De plus, la vie terrestre étant limitée, la propriété humaine n'est qu'un usufruit dont on est dépositaire. La propriété appartient à l'ensemble des générations. De cette conception naît l'idée qu'en cas d'urgence lorsqu'une personne est affamée ; celle-ci peut prendre le bien d'autrui sans être considérée comme voleur. Il prône de ce fait l'équilibre dans la vie matérielle au niveau de la société dans son ensemble pour permettre l'élévation du niveau général au plan spirituel. Plus particulièrement, il s'oppose à l'*usure* et prône le *juste prix*. Contrairement à la pensée chrétienne traditionnelle, Saint Thomas estime que l'homme n'a pas besoin d'un gouvernement coercitif, le gouvernement est inhérent à la nature humaine, il est naturel. L'État n'est pas une conséquence du péché, Dieu n'a pas exigé la coercition, l'autorité dans l'État est une autorité naturelle analogue à celle du père de famille. Concernant la loi, il en identifie trois dans sa réflexion : la meilleure loi est la *loi éternelle* ; la loi inférieure mais universellement bonne est la *loi naturelle* ; enfin, la *loi humaine* est *loi naturelle* adaptée à chaque société en fonction de sa culture. D'autre part, la *loi divine* contient la *loi éternelle*, la *loi naturelle* et la *loi humaine*. Concernant le pouvoir, il considère qu'il vient de Dieu par l'intermédiaire du peuple. Il prône malgré tout un régime mixte alliant *monarchie* pour l'unité et *oligarchie*. Ici, l'*oligarchie* est constituée des meilleurs, c'est à dire des aristocrates. Elle sert d'intermédiaire entre le souverain et le peuple soit pour éclairer ce dernier, soit pour tempérer les relations entre les deux. Il ne fait pas confiance au *système électif* qui selon lui amène les *incapables* et les *ambitieux* au pouvoir. Il prône à ce sujet l'*hérédité monarchique* ou la *cooptation ouverte à tous*. D'autre part, il avance que *le roi est contrôlé par le peuple* car le pouvoir résulte d'un contrat politique qui suppose un engagement réciproque entre le roi et le peuple. Si le roi viole son contrat, il s'expose à des *sanctions*. L'oligarchie sert alors d'intermédiaire avec le peuple.

Chapitre 2 . Les idées politiques chez les continuateurs de Saint Thomas

Section 1 . Vittoria

Il est né en 1480 et est mort en 1546 à Salamanque où il a fondé une université de renom après avoir étudié chez les dominicains à Paris. Au plan international, *il s'est opposé à toutes les justifications de la conquête coloniale* qui avait lieu en son temps. Au plan interne, il est favorable à la *monarchie* pour laquelle il conseille de maintenir une sorte de *secret d'État* car « toute vérité n'est pas bonne à dire. » En revanche il conseille la consultation du peuple pour les décisions graves. Enfin, il considère que chaque société est souveraine en son nom. Cependant, le pouvoir du Pape quant au péché lui confère un pouvoir supérieur.

Section 2 . Suarez

Juriste devenu jésuite, il est né à Grenade en 1548 et est mort en 1617. Il expose que tout pouvoir provient de la société qui peut résister au pouvoir nuisible sauf si le compromis s'avère être une meilleure solution.

Titre 9 . L'absolutisme

Cette contestation a pris essor dans un contexte de conflits entre protestants et catholiques.

Chapitre 1 . La contestation de l'absolutisme

Section 1 . Les thèses protestantes (16è s.)

Le mot secte contient deux idées issues de deux racines étymologiques. La première idée est celle de suivance ; la seconde est celle de coupure.

§ 1 . Luther

Luther est né en Allemagne en 1483 dans une famille de mineurs pauvres. Il devient prêtre en 1507 puis enseignant en 1517 où il marque son désaccord avec Rome. Il a insisté sur la séparation, l'indépendance et l'autonomie des pouvoirs spirituel et temporel. Il était monarchiste et prêchait en outre que le chrétien doit respecter les autorités sauf si elle sont injustes ou contraires à la foi chrétienne ; dans ce cas il faut leur résister.

§ 2 . Calvin

Né en France en 1509, il meurt à Genève en 1564. Pour lui l'État est un don de Dieu pour endiguer la nature mauvaise de l'homme, assurer l'ordre, la justice et l'unité. Dans cette optique, il va plus loin lorsqu'il avance que l'État doit faire appliquer les principes de la morale chrétienne. Il n'a de préférence pour aucune forme de pouvoir et pense que les peuples ont le type de gouvernement qu'ils méritent. D'après lui la résistance au pouvoir est justifiée si l'Évangile n'est pas respecté.

Section 2 . La monarcomachie (16è s.)

Il s'agit d'un courant dû aux guerres de religion selon lequel le pouvoir monarchique doit être contrôlé par le peuple.

§ 1 . Théodore de Bèze

Il s'agit d'un disciple de Calvin. Dans son *Traité sur l'autorité du magistrat* il dit que le magistrat est un lieutenant de Dieu désigné par les citoyens pour assurer la paix et la tranquillité publique. Il doit établir des lois conformes aux directives des théologiens dont le travail est d'interpréter la Bible. Théodore de Bèze a écrit un second ouvrage en 1575 intitulé *Des droits des magistrats sur leurs sujets*. Pour lui, le prince qui excède ses pouvoirs n'est pas forcément un tyran. Les limites du pouvoir des magistrats sont la piété, la charité, le sens de la justice et l'équité. S'il outrepassé son pouvoir, le magistrat n'est plus en conformité avec la loi de Dieu. L'abus de pouvoir a pour conséquence que le magistrat ne doit plus être considéré comme tel. Si le citoyen doit se plaindre d'un magistrat subalterne il doit en appeler à la hiérarchie. S'il s'agit du souverain lui-même ; on distingue le tyran d'origine, c'est à dire celui qui a usurpé le pouvoir, du tyran manifeste, c'est à dire de l'autorité légitime devenue tyrannique. Il appartient à la partie la plus sainte du peuple, c'est à dire aux théologiens ; de se rebeller contre le tyran.

§ 2 . Hotman

Il démontre que la forme démocratique ou populaire de l'État est la meilleure car le fondement humain de l'État réside dans le pouvoir de l'ensemble du peuple. Il prône la nécessité d'une permanence des États Généraux auprès du Roi. De plus les États Généraux doivent être considérés comme supérieurs au Roi.

§ 3 . Hubert Languet et Duplessis Mornay

D'après eux le pouvoir trouve son origine dans deux contrats. Le premier est conclu entre Dieu et le roi ; le second entre le roi et le peuple. Par le premier contrat Dieu donne le droit de commander au roi qui doit agir pour la justice sinon le peuple est fondé à se révolter. Dans le second contrat le peuple est représenté par des États provinciaux et généraux. Il fixe les règles de justice qui s'imposent à l'État. Si le roi les viole, les États peuvent lui demander de se soumettre pacifiquement. Au cas où il s'agirait d'un tyran, les États doivent suggérer au peuple de se soulever par les armes.

Chapitre 2 . Les limitations de l'absolutisme (16è s.)

Le prêtre Jean Boucher exprime plusieurs idées importantes comme celle où le peuple peut déposer le roi ou encore tuer le tyran usurpateur ; le simple tyran doit quant à lui passer en jugement. Le religieux espagnol Mariana approuvera aussi le tyrannicide mais en règle générale il

le condamne respectant en cela la jurisprudence conciliaire. Il prône par ailleurs la participation du peuple aux affaires politiques ainsi que la soumission du roi aux lois. Le conseiller royal Claude Seyssel en 1519 que la monarchie doit être tempérée par trois freins. Le premier est l'obligation de conscience du roi, le second correspond aux Parlements et enfin le troisième comprend les lois, ordonnances et coutumes du royaume. Enfin, le germanique Althusius imagine un système social corporatiste servant à désigner les corps politiques.

Chapitre 3 . Les utopistes (16^e s.)

Thomas More est né à Londres en 1478. Il a d'abord été un avocat célèbre avant de devenir en 1531 Chancelier d'Angleterre auprès d'Henri VIII. Il sera condamné à mort sur ordre du roi en 1535 car il s'opposait au divorce du roi et au schisme anglican. Il sera canonisé en 1935 et proclamé docteur de l'Église pour avoir défendu la foi catholique en Angleterre. Son œuvre la plus célèbre ; *L'Utopie*, signifie « lieu inexistant ». *L'Utopie* est une île démocratique gouvernée par un prince assisté d'un Sénat. La propriété privée et l'argent sont abolis et les lois sont peu nombreuses et très claires. Au plan externe, la *paix* est considérée comme le but suprême. Campanella est un philosophe italien. Il a imaginé une ville vertueuse gouvernée par un prêtre métaphysicien assisté par trois chefs.

Chapitre 4 . L'absolutisme fondé sur la religion (16^e-17^e s.)

Section 1 . Le totalitarisme selon Hobbes

Hobbes est né en Angleterre en 1588 et meurt en 1679 après s'être épisodiquement réfugié en France. Comme Calvin, il conçoit la nature humaine comme mauvaise et destructrice d'où le rôle nécessaire et salutaire de l'État. Naturellement, l'homme est fondé à protéger sa propre vie. Aussi, il va faire un pacte social instituant le souverain dont le rôle est de protéger les individus et de satisfaire à leurs besoins. Ce pacte suppose une obéissance totale à la loi civile sur laquelle repose l'autorité étatique. La loi civile est contrôlée par le roi ou le Parlement. De plus, la royauté n'est pas limitée par le pouvoir religieux car le roi est lui-même représentant de la religion. La fidélité du citoyen à l'État cesse lorsque ce dernier n'assure plus sa protection.

Section 2 . Les théoriciens de l'absolutisme monarchique

§ 1 . Le Bret

Le Bret fût successivement avocat au Parlement puis avocat au Conseil d'État et enfin Intendant. Il meurt en 1665. Il considère tout d'abord que le peuple a perdu sa souveraineté par prescription laquelle souveraineté est indivisible pas plus « que le point en géométrie ». (*De la souveraineté du Roi*, 1632). Aussi, le Roi tient son pouvoir de Dieu et ceux qui supportent des intermédiaires ne sont pas des souverains. Cependant il admet l'existence des États généraux qui ne doivent avoir qu'un rôle consultatif. Sa conception absolutiste du pouvoir comprend cependant des limites telles le respect des lois fondamentales du royaume, des officiers et de leurs charges ainsi que du droit de propriété qui ne peut être atteint que par l'expropriation pour cause d'utilité publique.

§ 2 . Bossuet

Bossuet (1626-1704), fût d'abord prêtre puis évêque. Il a également été précepteur du Dauphin et membre de l'Académie française en 1671. Dans son œuvre intitulée *La politique tirée de l'Écriture sainte*, il met en avant sa conception absolutiste et réaliste du pouvoir. Contre les protestants intéressés par un pouvoir laïc il oppose une conception « très chrétienne » du pouvoir. La société échappe à la corruption grâce à un État dont la stabilité est garantie par la monarchie héréditaire. Il prône un respect absolu de l'autorité politique. En effet, se révolter contre le roi c'est se révolter contre Dieu même si le roi est un tyran. D'autre part, l'existence même de l'État implique que les individus ont abandonné leurs droits individuels au profit de l'État. Il n'y a pas de gouvernement illégitime car le principal c'est que le pouvoir existe. L'homme est violent et égoïste aussi l'autorité est-elle fondée sur la force. Bossuet considère en outre que la monarchie ne peut pas connaître de limites institutionnelles. Cependant, l'autorité royale confère des obligations au souverain qui doit rendre compte à Dieu de ses actions. Enfin, « Dieu et la raison doivent conduire le roi à modérer les impôts, à assurer l'assistance aux pauvres [et] à remédier aux crises économiques. » Ici, la religion est utilisée comme moyen de gouvernement ; l'Église est entièrement subordonnée à l'État.

Section 3 . Les praticiens de l'absolutisme monarchique

§ 1 . Richelieu

Ecclésiastique de haut rang, il a été ministre de Louis XIII. Pour lui, l'efficacité de pensée réside dans l'unité de pensée et dans le secret. Le pouvoir doit être fort, absolu et reposer sur la crainte. La guerre renforce le pouvoir et il ne faut pas hésiter à la mener contre toute opposition. Pour lui, le Roi incarne l'État ce qui exclut toute institution partageant le pouvoir. Les institutions dites représentatives ne peuvent dégager ce qu'est le véritable intérêt de l'État. Le roi doit n'avoir qu'un seul conseiller ; lui-même, car il faut garder le secret qui est nécessaire à la conduite de l'État. Richelieu met en avant la raison d'État pour expliquer que le roi ne doit s'embarasser ni de règles légales ni de morale : « L'action politique est justifiée par la réussite. » Il met en avant l'idée qu'il faut maintenir la population dans un état d'insécurité économique pour éviter qu'elle ne soit trop contestataire.

§ 2 . Louis XIV

Il a écrit des mémoires destinées à ses successeurs pour leur éducation politique. Il considère que la puissance du roi peut seule préserver le peuple de la misère. Le Roi doit donc faire plier toutes les autorités, agir par lui-même en toute circonstance et ne pas laisser un Ministre prendre trop d'autorité (Richelieu). Pour cela il faut 10 à 20 Ministres. Le Roi représente Dieu sur terre et « la raison d'État est un mystère divin ». Tout comme Richelieu, il est hostile aux assemblées représentatives car « ce sont les moins intelligents et les moins compétents qui y dominent » (Idée reprise par Maurras). D'autre part, seul le Roi a pour objectif le bien du pays à travers l'honneur et la gloire. Louis XIV se considère comme propriétaire de ses sujets mais en contrepartie il estime avoir de grands devoirs : il est le premier serviteur de l'État.

Titre 10 . Le conservatisme post-révolutionnaire

Chapitre 1 . La contre-Révolution

La philosophie générale de la contre-Révolution est que la Révolution est fondée sur des principes désincarnés et abstraits tout en offensant l'ordre naturel des choses. La Révolution serait le produit d'un vaste complot Jacobin préparé par les philosophes des Lumières et continué par la Franc-Maçonnerie. Face à cela la contre-Révolution exalte lyriquement les vertus, l'imaginaire et le prestige héréditaire de la France d'Ancien Régime.

Quelques noms se rattachent à cette tendance tels que Burke (1729-1797), de Maistre (1753-1821), qui est un papiste antigallican, antirationaliste et traditionaliste ou encore de Bonald (1754-1840), totalement réactionnaire et ultraconservateur.

Chapitre 2 . Le nationalisme anti-révolutionnaire

Renan (1823-1892), pense que la France est en décadence depuis la Révolution. Il est antidémocrate, raciste et esclavagiste. Sa définition de la Nation est antirationnelle, lyrique, nostalgique et passéiste. Taine (1828-1893), est antirévolutionnaire et traditionaliste. Il propose la décentralisation et le suffrage indirect à plusieurs degrés.

Barrès (1862-1923), est xénophobe, revanchard militariste, traditionaliste et antiparlementaire. Au plan constitutionnel il prône le *plébiscite*. Maurras (1868-1952), est monarchiste, nationaliste, ethnocentrique et antiparlementaire.

Titre 11 . L'Islam totalisant

Historiquement, l'islam prône en principe un système global ; il ne sépare pas le religieux du politique.

Pour l'égyptien Al Banna (1906-1949), ancien instituteur, « L'islam est une organisation complète qui englobe tous les aspects. C'est tout à la fois un État et une nation ou encore un gouvernement ou une communauté. L'islam, c'est tout. ».

Partie 2 . La pensée politique alternative (XII^e s. à nos jours)

Titre 1 . La contestation du pouvoir religieux

Chapitre 1 . La laïcisation du pouvoir civil

Averroès, né à Cordoue en 1126 et mort à Marrakech en 1198, est sans doute un des plus grands penseurs de l'Espagne arabo-musulmane. En effet, il était à la fois savant, médecin, juriste, théologien et philosophe. Contrairement à Saint Thomas, il prône, suite à son commentaire d'Aristote, une *séparation radicale et totale entre raison et foi*. Ce séparatisme philosophique constituera pour les idées politiques le ferment de la *laïcité*, autrement dit de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel au profit de ce dernier. Un de ses successeurs en Italie est Dante (1265-1321) dans un contexte de querelle entre le Pape et l'Empereur du Saint Empire romain germanique. Il prône en effet la suprématie de l'État dont il considère qu'il est antérieur et supérieur à l'individu. Il prône en outre un État totalement indépendant par rapport à l'Église. Marsile de Padoue (1280-1343) s'inscrit dans la continuité en prônant la suprématie de l'État et son indépendance totale par rapport à l'Église qui devrait abandonner ses visées dominatrices et conquérantes pour retourner à la simplicité évangélique d'autant que l'Église ne se résume pas au clergé et à la Curie romaine. Pour lui, la religion n'est qu'une composante de la société dirigée par l'État.

Chapitre 2 . L'exaltation du pouvoir civil

Section 1 . Machiavel

§ 1 . L'Église et l'État

Il est né (1469) et mort (1527) à Florence où il a été Ministre de l'Intérieur et de la Guerre de la principauté de Florence. Machiavel va s'opposer au pouvoir de l'Église en raison de son nationalisme italien. L'Église romaine apparaît comme la cause principale de la désorganisation de l'Italie et le seul obstacle à son relèvement. Rome empêche l'unité nationale que Machiavel appelle de ses vœux. De plus, il considère que les mœurs dissolues de la Cour pontificale donnent à l'Italie un exemple décadent. Sans attaquer le dogme chrétien, Machiavel compare le christianisme aux religions antiques et regrette les vertus passives développées par celui-ci notamment le pardon aux injures et le renoncement à la vengeance. Il regrette par ailleurs que cette religion méprise la grandeur humaine : « Une religion qui glorifie l'humilité et humilie la gloire terrestre ne saurait contribuer à la grandeur de l'État. » La religion du détachement que représente le christianisme n'est donc pas favorable à l'État. Cependant, la religion doit être considérée

comme une police d'État. Une religion nationale est nécessaire pour créer un lien social et peu importe que les dirigeants y adhèrent vraiment ou pas. Machiavel préconise donc une lecture du christianisme proche des intérêts de l'État où la religion est au service des intérêts temporels. Il ira jusqu'à dire « j'aime ma patrie plus que mon âme. »

§ 2 . L'État et la morale

Machiavel passe pour le père de l'amoralisme politique. Pour lui, « La fin justifie les moyens. » Il considère que le prince doit avoir des qualités qui vont dans le sens de cette absence de morale. Il doit apprendre à ne pas être bon et ne l'être que selon les nécessités. Il vaut mieux être craint qu'aimé au sens où le prince doit être égoïste, calculateur, indifférent au bien et au mal ainsi que dissimulé. De plus, le Prince doit se préoccuper non de ce qui devrait se faire mais de *ce qui se fait*. Il doit être au-delà du bien et du mal. Il doit être « renard » et « lion » ; *pourvu qu'il réussisse, tous les moyens sont honorables*. Jean-Jacques Rousseau a été le premier à évoquer une théorie de la feinte ; pour lui, Machiavel a montré un Prince amoral afin de mettre en garde le peuple vis à vis de ses gouvernants. Plus tard, des hommes politiques tels que Napoléon, Hitler, Staline et Mitterrand se sont inspirés de Machiavel.

§ 3 . L'acquisition et le maintien au pouvoir

Machiavel considère l'acquisition du pouvoir par les armes et par la *virtù* qui est l'énergie, le ressort, la résolution et la férocité. L'acquisition du pouvoir de cette manière est délicate au niveau de l'implantation mais il est facile ensuite de conserver l'autorité. Il suffit pour le Prince de se débarrasser des rivaux potentiels et d'imposer un régime de force pour suppléer l'absence de consensus. Il considère ensuite les principautés acquises par les armes d'autrui ou la fortune (chance). Dans ce cas, le pouvoir est difficile à conserver car il manque de racines profondes. Ainsi, le Prince qui doit son autorité à la chance ne peut conserver son pouvoir que s'il est compétent avec en plus de grandes capacités. Les principautés peuvent aussi être acquises par la *scélératesse* c'est à dire le *meurtre* et la *trahison*. En outre, elles peuvent être acquises grâce au soutien du peuple contre l'aristocratie ou vice et versa. Enfin, les mesures impopulaires doivent être exécutées rapidement pour déplaire le moins possible au peuple. A l'inverse, les bienfaits doivent se succéder et s'échelonner lentement de manière à s'attirer la popularité auprès des gouvernés.

Section 2 . Bodin

Il a vécu au 16^e s. dans un contexte de guerres de religion. Il est juriste et administrateur. S'agissant de la souveraineté de l'État, il considère que la véritable cellule sociale n'est pas l'individu mais la famille. Au sein de celle-ci, le chef de famille est seul citoyen. La femme apparaît comme incapable selon les principes du droit romain. L'État est donc constitué par la participation politique des *pater familias*. Contrairement aux gouvernements, l'État ne passe pas, il est immuable et éternel. L'État n'est limité par aucune loi. Il possède la souveraineté qui donne le droit de créer les lois. Il considère que l'administration doit reposer sur les principes hiérarchique et collégial. Ainsi, chaque poste de décision doit comprendre deux titulaires qui se contrôlent. Les

corporations, les communes et les États provinciaux doivent participer à l'administration en contrebalançant le pouvoir des fonctionnaires. Il prône la stabilité du pouvoir à travers différents moyens comme la séparation et l'équilibre des pouvoirs ou encore la prévision des crises et ses remèdes à apporter : « Gouverner c'est prévoir » a-t-il pu dire en reprenant Saint Augustin. Il faut donc constamment adapter la législation aux évolutions sociales. Son régime politique favori est la monarchie absolue mais dans le contexte de guerre de religions qui était le sien il conseillait la monarchie tempérée pour concilier les factions opposées.

Titre 2 . La contestation de l'absolutisme

Chapitre 1 . La conciliation des intérêts de l'individu et de l'État par l'école du droit naturel et du contrat

Grotius , (1583-1645), laïcise le fondement de l'État, des droits naturel et objectif. Au plan externe, il personnalise et responsabilise la communauté internationale face à la guerre dont la seule légitimité réside dans la recherche de la paix. Pufendorf ,(1632-1694), comme Grotius, laïcise les fondements de la réflexion politique notamment à travers sa rationalisation contractuelle mais cette fois-ci en survalorisant parfois l'État et donc au détriment des gouvernés. Spinoza, (1632-1677), définit la laïcité en disant que dans l'État contractuel et démocratique, *Dieu n'est pas officiellement représenté tandis qu'il est dans le cœur de chaque citoyen*. La société est censée être soumise à l'État, représentant de l'intérêt général et supérieur de la nation.

Chapitre 2 . Le libéralisme et l'équilibre des pouvoirs

Locke, (1632-1704), privatise encore davantage la vie religieuse qui ne doit pas être mêlée à la vie politique. De plus, il démontre que personne n'a été désigné par Dieu pour avoir une autorité naturelle sur les autres. D'autre part, l'état de nature lui sert de fondement à toutes les structurations sociales. Ainsi, il fonde l'État sur un *pacte social naturel* ayant pour corollaire l'*égalité citoyenne*. Il fonde également la société sur la propriété qui appartient à l'état de nature ; l'État a pour but de la garantir et de la protéger. Il prône d'autre part la séparation et l'équilibre des pouvoirs. Il fonde en outre le droit de résistance populaire face au pouvoir injuste. Enfin, il plaide pour la *démocratie indirecte*. Montesquieu (1689-1755), pour lui, le gouvernement idéal est un *gouvernement modéré* où *les relations entre les pouvoirs sont équilibrées* : « le pouvoir arrête le pouvoir ».

Chapitre 3 . Le libéralisme politique

Rousseau (1712-1778), est *opposé* à la *séparation des pouvoirs*. Il fonde la société sur un contrat permettant l'expression de la volonté générale par la majorité. Contrairement à Locke, il s'oppose à la démocratie indirecte (représentative) et prône la *démocratie directe*. Tout comme à Montesquieu et à l'ensemble des penseurs des Lumières, le philosophe contemporain Louis Sala-Molins (cf bibliographie), lui reproche de n'avoir jamais osé dénoncer l'esclavage du triangle d'or et son cortège d'atrocités.

Constant (1787-1830), prône une stricte délimitation du pouvoir étatique afin d'éviter l'arbitraire. Tocqueville (1805-1859), définit la démocratie comme un système représentatif fondé sur un large suffrage mais aussi comme un régime où l'égalité est considérée comme une valeur sociale essentielle. Ses points faibles sont l'individualisme, l'égoïsme et le repli sur soi. Les associations, la presse et les partis politiques y apportent un remède. Comme Luther, il prône une *séparation stricte entre pouvoir spirituel et temporel*. Bourgeois (1851-1925), pense que la société doit être au service de l'individu et non l'inverse. Il prône l'intervention de l'État.

Chapitre 4 . La Révolution française

La Révolution est porteuse du *jacobinisme* caractérisé par le *centralisme* et le *patriotisme*. Siéyès (1748-1836), a pris fait et cause du Tiers-état en demandant qu'il soit représenté politiquement dans une assemblée nationale où il serait en position dominante. Pour lui, la nation est souveraine et supérieure au roi. Hegel (1770-1831), pense que l'histoire traduit un progrès constant de l'humanité caractérisé par la Révolution française. La progression n'est pas linéaire, elle se fait par brusques à-coup et en spirale. La Révolution française est *démocratique, républicaine et laïque*.

Titre 3 . A la recherche du meilleur régime

Chapitre 1 . Le nationalisme français

Michelet (1798-1874), pour lui, l'idée de Nation est liée à celle de liberté et d'une République libérale opposée aux monarchies absolues. La Nation française, Nation révolutionnaire par excellence, a pour mission de faire triompher l'égalité et le social. Il cherche également un fond spirituel commun à tous les hommes. Péguy (1873-1914), concilie christianisme et Republicanisme. Ainsi, la France a vocation à défendre l'égalité et la chrétienté. De Gaulle (1890-1970), prône l'unité de la France ainsi que sa grandeur sur la scène internationale.

Chapitre 2 . Le nationalisme allemand

Il est surtout romantique. Herder (1744-1803), préconise le retour à la poésie populaire allemande et la nécessité de réagir contre l'influence française. Il définit les nations d'après leurs éléments rationnels et prône la liberté individuelle. Fichte (1762-1814), est germaniste et ethnocentriste. Treitschke (1834-1896), célèbre le culte du peuple allemand et de la force. Il devient ensuite raciste et pangermaniste.

Chapitre 3 . Le nationalisme anglais

Il se confond avec la défense de l'Empire colonial.

Chapitre 4 . Le nationalisme totalitaire

Il fût un mouvement européen de l'entre-deux-guerres.

Il s'oppose au libéralisme , au capitalisme, au communisme, au syndicalisme, au pluralisme démocratique ainsi qu'au parlementarisme. Il est nationaliste, étatiste, eugéniste, corporatiste et inégalitaire. A cela s'ajoute le culte du chef, de l'homme providentiel, de l'autorité et de la hiérarchie. Les deux exemples paradigmatiques sont le *fascisme italien* et l'*hitlérisme allemand* . Le premier met l'accent sur l'*État* tandis que le second met l'accent sur le *chef* et le *racisme*.

Chapitre 5 . Le courant social

Owen (1771-1858), était un industriel important aux préoccupations sociales concernant la classe ouvrière. Il prônait la polyvalence du travail, de meilleures conditions de vie, d'hygiène, de salaire et d'habitat. Il proposait en outre un système économique ouvrier fonctionnant en dehors du circuit capitaliste. Saint Simon (1760-1825), part du constat que la société est dominée politiquement par la classe des non producteurs. Il propose d'inverser la tendance pour que le pays soit dirigé par les agents économiques actifs et non par les inactifs.

Chapitre 6 . Le communisme

Marx (1818-1883), avait un idéal politique en tête. Il s'agissait d'une société sans classes sociales et politiquement autogestionnaire. Cet objectif devait être atteint par l'étape provisoire de la planification et de l'étatisation de l'économie ; il s'agissait du socialisme. Les anarchistes partagent l'idéal communiste mais rejettent toute phase transitoire telle que le socialisme et prônent immédiatement la dictature du prolétariat.

Chapitre 7 . L'anarchisme

L'anarchisme prône une société totalement juste et radicalement non-structurée. Il est fondé sur la liberté pleine et entière de l'individu. En conséquence, il est une *révolte violente contre toute autorité*, tout appareil coercitif de quelque nature que ce soit. A titre d'exemple, on peut dire qu'il a inspiré les événements de mai 68 et l'armée rouge. Il exerce aujourd'hui une influence à travers le mouvement « *antimondialisation* ».

Chapitre 8 . L'Islam à tendance laïque

Le tunisien Charfi (1936), ancien Ministre de l'Éducation du gouvernement tunisien, estime que la religion a été instrumentalisée. Aussi, il prône son érection en quatrième pouvoir à côté de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. Il propose en outre de dissocier le droit de la référence religieuse. Encore plus progressiste, l'égyptien Abderraziq (1888-1966), soutient la thèse selon laquelle il n'y a pas de lien entre la spiritualité mahométane et l'État. Pour lui, le califat est une institution profane inspirée par les hommes. D'après lui, la laïcité est possible en Islam.

Chapitre 9 . La démocratie

Ellul (1912-1994), critique le fait que la *technique* regardée comme omnipotente constitue l'essence des sociétés modernes. Or cette dernière abolit les valeurs, le langage et par voie de conséquence, l'espace public. Elle est donc *antidémocratique* par essence et ne peut que favoriser le totalitarisme ou pour le moins, le centralisme et l'autoritarisme de l'État ainsi que la soumission du droit aux impératifs de l'administration. Habermas (1929), philosophe allemand ; promeut une éthique de la *tolérance* et l'exigence d'une *communication* la plus *transparente* entre les *individus* comme condition d'une vie proprement démocratique. Il a également nourri une réflexion concernant le respect et la conciliation de l'État et de la Nation. Rawls (1921), estime que la situation des *défavorisés* doit être la meilleure ou la moins pire possible. Pour bâtir une société juste il faut donc répartir les inégalités matérielles en partant de leur situation. Hayek (1899-1992) et Nozick (1938-2002), représentent les « libéraux-radicaux ». Ils sont pour un *État minimal* . Ce dernier doit se contenter de ses fonctions judiciaires pénales et ne pas intervenir en matière de justice sociale et distributive. Le refus libéral de l'État-providence se fait au nom du refus de voir se développer une « mentalité d'assistés » qui va à l'encontre de l'esprit d'initiative et d'entreprise.

ADAGES :

SOCRATE (5è s. av. JC) : « Connais-toi toi-même »

PLATON (5^è-4^è s. av. JC) : « La richesse croît, la vertu décroît »

ARISTOTE (4^è s. av. JC) : « L'homme est un animal politique »

EPICURIENS (6^è-3^è s. av. JC) : « Vivons heureux, vivons cachés »

CICERON (2^è s. av. JC) : *Res publica est res populi*

JESUS (1^{er} s.) : « Mon royaume n'est pas de ce monde »

« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu »

SAINT PIERRE (1^{er} s.) : « Respectez le roi »

SAINT AUGUSTIN (4^è-5^è) : « Gouverner c'est prévoir »

VITORIA (15^è-16^è s.) : « Toute vérité n'est pas bonne à dire »

MACHIAVEL (15^è-16^è s.) : « La fin justifie les moyens »

BODIN (16^è) : « Gouverner c'est prévoir »

HOBBS (17^è s.) : « L'état naturel des hommes c'est la guerre de tous contre tous »

PLAN DETAILLE :

Partie 1 . La pensée politique à dominante religieuse (Des origines à nos jours)

Titre 1 . Systèmes et idées politiques chez les égyptiens (29^è-6^è s. av. JC)

Titre 2 . Systèmes et idées politiques à Babylone (20^è-16^è s. av. JC)

Titre 3 . Systèmes et idées politiques chez les juifs (18^è-7^è s. av. JC)

Titre 4 . Systèmes et idées politiques en Chine

Chapitre 1 . Repères chronologiques et géopolitiques

Chapitre 2 . La pensée chinoise classique

Section 1 . 11^è s. av. JC

Section 2 . 7^è s. av. JC

Chapitre 3 . La pensée confucéenne

Section 1 . Confucius

Section 2 . L'école de Confucius

§ 1 . Mencius

§ 2 . Hun Tse

Chapitre 2 . Repères géopolitiques

Chapitre 3 . Repères juridiques

Chapitre 4 . Repères institutionnels

Chapitre 5 . Repères idéologiques

Section 1 . La pensée présocratique et socratique

§ 1 . Les philosophes et les historiens

A . La pensée philosophique des origines

B . Les historiens

§ 2 . Les sophistes

§ 3 . Socrate

Section 2 . Les disciples de Socrate

§ 1 . Xenophon

§ 2 . Platon

§ 3 . Aristote

Section 3 . La pensée post-socratique

§ 1 . La contestation de la Cité

A . Les cyniques

B . Les cyrénaïques

C . Les épicuriens

§ 2 . Les stoïciens

Chapitre 2 . Repères institutionnels et sociopolitiques

Chapitre 3 . Les idées politiques sous la République (4è-1er s. av. JC)

Section 1 . Polybe

Section 2 . Cicéron

Chapitre 4 . Les idées politiques sous l'Empire (27-476 ap. JC)

Section 1 . Les penseurs d'inspiration stoïcienne

Section 2 . Les chrétiens

§ 1 . Dieu et César à travers les premiers écrits chrétiens

A . Les thèses chrétiennes

B . Les autorités religieuses

§ 2 . Saint Augustin

Titre 7 . Le débat Église/État

Chapitre 1 . La genèse du papisme

Section 1 . La genèse du papisme avant Charlemagne

§ 1 . Gélase

§ 2 . Grégoire le Grand

§ 3 . Isidore de Séville

Section 2 . La genèse du papisme à partir de Charlemagne

§ 1 . La politique de Charlemagne

§ 2 . Jonas d'Orléans ou la systématisation politique de l'attitude de Charlemagne

Chapitre 2 . Le papisme

Section 1 . Les théoriciens du papisme

§ 1 . Saint Pierre Damien

§ 2 . Hugues de Saint Victor (1096-1141)

§ 3 . Saint Bernard de Clairvaux

Section 2 . Les praticiens du papisme : les Papes

§ 1 . Grégoire VII

§ 2 . Innocent III

Titre 8 . Le thomisme

Chapitre 1 . Les idées politiques de Saint Thomas

Chapitre 2 . Les idées politiques chez les continuateurs de Saint Thomas

Section 1 . Vittoria

Section 2 . Suarez

Titre 9 . L'absolutisme

Chapitre 1 . La contestation de l'absolutisme

Section 1 . Les thèses protestantes (16è s.)

§ 1 . Luther

§ 2 . Calvin

Section 2 . La monarcomachie (16è s.)

§ 1 . Théodore de Bèze

§ 2 . Hotman

§ 3 . Hubert languet et Duplessis Mornay

Chapitre 2 . Les limitations de l'absolutisme (16è s.)

Chapitre 3 . Les utopistes (16è s.)

Chapitre 4 . L'absolutisme fondé sur la religion (16è-17è s.)

Section 1 . Le totalitarisme selon Hobbes

Section 2 . Les théoriciens de l'absolutisme monarchique

§ 1 . Le Bret

§ 2 . Bossuet

Section 3 . Les praticiens de l'absolutisme monarchique

§ 1 . Richelieu

§ 2 . Louis XIV

Titre 10 . Le conservatisme post-révolutionnaire

Chapitre 1 . La contre-Révolution

Chapitre 2 . Le nationalisme anti-révolutionnaire

Titre 11 . L'Islam totalisant

Partie 2 . La pensée politique alternative (12è s. à nos jours)

Titre 1 . La contestation du pouvoir religieux

Chapitre 1 . La laïcisation du pouvoir civil

Chapitre 2 . L'exaltation du pouvoir civil

Section 1 . Machiavel

§ 1 . L'Église et l'État

§ 3 . L'acquisition et le maintien au pouvoir

Section 2 . Bodin

Titre 2 . La contestation de l'absolutisme

Chapitre 1 . La conciliation des intérêts de l'individu et de l'État par l'école du droit naturel et du contrat

Chapitre 2 . Le libéralisme et l'équilibre des pouvoirs

Chapitre 3 . Le libéralisme politique

Chapitre 4 . La Révolution française

Titre 3 . A la recherche du meilleur régime

Chapitre 1 . Le nationalisme français

Chapitre 2 . Le nationalisme allemand

Chapitre 3 . Le nationalisme anglais

Chapitre 4 . Le nationalisme totalitaire

Chapitre 5 . Le courant social

Chapitre 6 . Le communisme

Chapitre 7 . L'anarchisme

Chapitre 8 . L'Islam à tendance laïque

Chapitre 9 . La démocratie